

---

---

**Criminalistique —**  
**Partie 1:**  
**Termes et définitions**

*Forensic sciences —*

*Part 1: Terms and definitions*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 21043-1:2018](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fdc11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fdc11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018>



## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 21043-1:2018

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fd11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018>



### DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	1
Bibliographie.....	5

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 21043-1:2018

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fdc11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/foreword.html](http://www.iso.org/iso/foreword.html).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 272, *Criminalistique*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 21043 se trouve sur le site Web de l'ISO.

## Introduction

L'élaboration de normes internationales relatives à la criminalistique s'avère nécessaire afin d'optimiser la fiabilité, la transparence et la confiance liées aux preuves scientifiques. Ces normes harmoniseront les pratiques professionnelles afin d'aider les structures de services criminalistiques de différents pays à collaborer dans des enquêtes transfrontalières. Elles permettront également aux structures de différents pays de s'entraider dans le cas d'un événement dramatique exceptionnel qui dépasserait les capacités de traitement d'un pays.

Ces normes faciliteront également les échanges de résultats, d'informations et de renseignements criminalistiques, y compris le partage des bases de données, et garantiront que les services criminalistiques sont adaptés aux missions qui leur sont dévolues. La normalisation des procédures de collecte, d'analyse, et d'interprétation des traces et indices et de restitution des résultats est essentielle à une approche commune de l'utilisation de la preuve scientifique. Cela permet le partage d'informations et de renseignements entre les juridictions pour disculper les personnes innocentes et poursuivre les auteurs d'infractions.

Tous les intervenants du système judiciaire tireront profit de normes cohérentes et acceptées de tous au sein de la communauté criminalistique, y compris le grand public et les professionnels des services juridiques et criminalistiques. Au regard des difficultés que certains pays ont connu récemment, ces normes pourraient être d'une grande utilité, notamment pour les domaines s'appuyant sur la comparaison comme l'analyse des cheveux, l'interprétation ADN et les empreintes digitales.

Le fait de se conformer à une série de normes pertinentes pour les forces de l'ordre et les disciplines criminalistiques garantirait que les méthodologies sont fiables, reproductibles et validées et que les formations sont harmonisées entre juridictions. Cela aurait un impact direct sur la qualité des preuves scientifiques présentées devant une juridiction et augmenterait ainsi la probabilité d'aboutir à une décision judiciaire éclairée.

Le présent document fait partie d'une série qui, une fois complète, inclura les différentes étapes du processus criminalistique depuis la scène (d'incident) jusqu'à la présentation devant une juridiction (comme illustré à la [Figure 1](#)). Cette série décrit principalement «ce qui doit être normalisé», et non «comment le faire» ou «qui doit le faire». Il convient que les guides de bonnes pratiques et les procédures opératoires autorisées répondent à la question du «comment» des exigences du présent document. Les réglementations et politiques nationales détermineront «quelles sont les personnes» devant respecter les exigences énoncées dans cette série de documents.

Le présent document fournit un lexique visant à normaliser l'emploi et la signification des termes associés à la criminalistique. Ces termes correspondent aux termes couramment employés dans les processus criminalistiques et sont issus des normes fondamentales élaborées à ce jour dans le domaine de la criminalistique. Les normes relatives à une discipline en particulier incluront leur propre lexique spécifique.

Le présent document est organisé par ordre alphabétique et suit l'ordre naturel des mots (en anglais) dans la mesure du possible. Les documents source utilisés pour les définitions sont les Normes internationales élaborées par l'ISO/TC 272. Lorsque ceci est possible, il est conseillé aux utilisateurs de vérifier si une édition plus récente du document source, contenant une version actualisée des termes et définitions, a été publiée. Les futures versions du présent document incluront les termes et définitions actualisés en conformité avec les documents source au moment où la révision sera préparée.

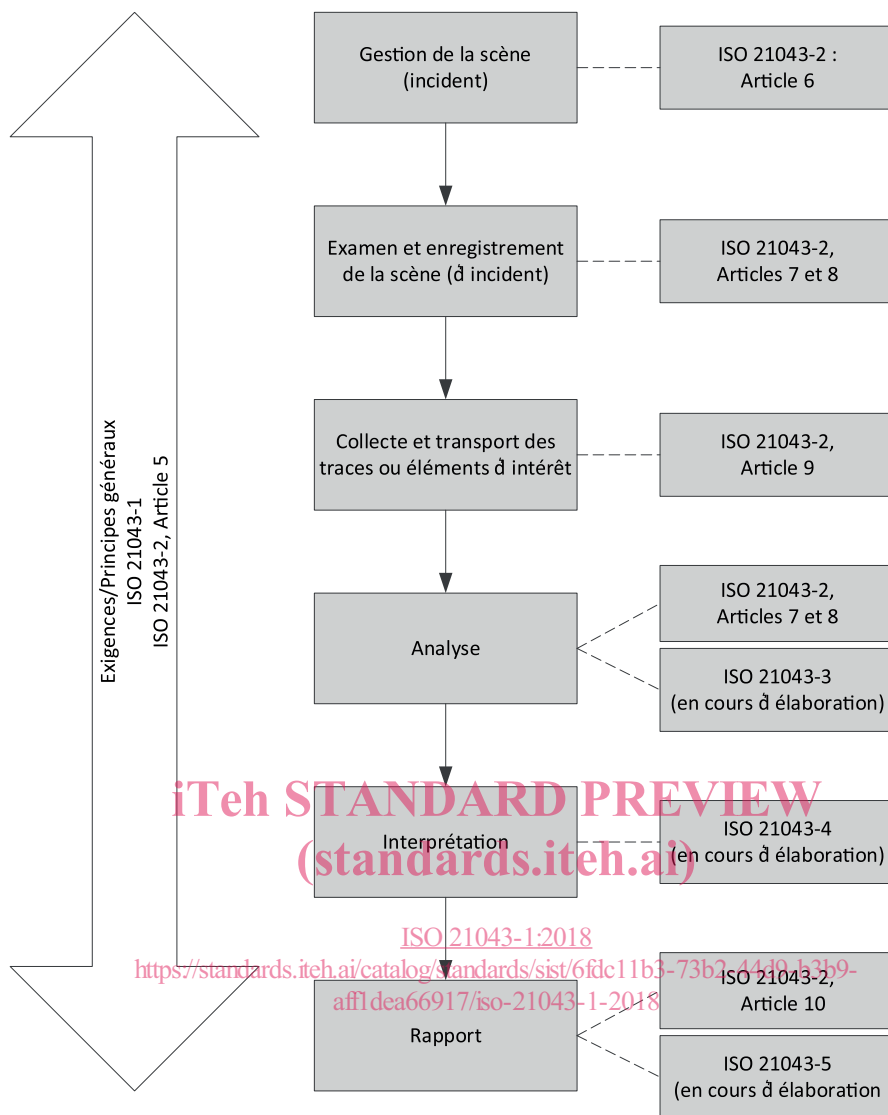


Figure 1 — Relation entre les différents composants du processus criminalistique et les articles de la série ISO 21043

# Criminalistique —

## Partie 1: Termes et définitions

### 1 Domaine d'application

Le présent document définit les termes utilisés dans la série ISO 21043.

### 2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

### 3 Termes et définitions

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

#### 3.1

##### **cycle de vie**

*enregistrement* (3.23) *chronologique de la manipulation et du stockage d'une trace ou d'un élément d'intérêt* (3.19) depuis sa zone de collecte jusqu'à sa destination finale ou son élimination

Note 1 à l'article: Le cycle de vie (des traces ou des éléments d'intérêt) est l'un des éléments qui contribuent à l'intégrité d'une *trace ou d'un élément d'intérêt* (3.19).

#### 3.2

##### **consommable**

matériau à usage unique ou limité, utilisé lors du *processus criminalistique* (3.15)

#### 3.3

##### **contamination**

introduction indésirable d'une substance dans une *trace ou un élément d'intérêt* (3.19) à un moment quelconque du *processus criminalistique* (3.15)

Note 1 à l'article: Cela inclut le transfert indésirable d'une substance entre des *traces ou des éléments d'intérêt* (3.19) d'un même support ou entre des supports différents (phénomène également appelé «contamination croisée»).

#### 3.4

##### **échantillon témoin**

matériau ayant des propriétés connues, analysé afin d'évaluer la performance de l'examen et de vérifier que les données obtenues sont valides

#### 3.5

##### **autorité**

donneur d'ordre, organisme ou personne(s) sollicitant les services *criminalistiques* (3.14)

## 3.6 document

information et support de l'information

EXEMPLE Spécifications, document de procédure, politique, instruction ou formulaire, schéma, *enregistrement* (3.23), *rapport* (3.26), norme, organigramme.

Note 1 à l'article: Le support peut être en papier, magnétique, électronique ou optique, une photographie ou une combinaison de ces éléments.

Note 2 à l'article: Un ensemble de documents [par exemple, des spécifications et des *enregistrements* (3.23)], est couramment appelé «documentation».

[SOURCE: ISO 9000:2015, modifiée]

## 3.7 gestion documentaire

système servant à établir, approuver, émettre, maintenir, distribuer, utiliser, modifier, stocker, sécuriser et éliminer les *documents* (3.6)

Note 1 à l'article: Les *enregistrements* (3.23) sont couverts par la *gestion des enregistrements* (3.24).

## 3.8 amplification du signal

processus permettant de révéler, d'intensifier, d'amplifier ou de clarifier une observation ou un résultat

## 3.9 examen

acte ou processus consistant à observer, rechercher, détecter, enregistrer, hiérarchiser, collecter, analyser, mesurer, comparer et/ou interpréter

Note 1 à l'article: L'examen peut inclure la collecte de *traces ou d'éléments d'intérêt* (3.19) auprès de personnes.

## 3.10 stratégie d'examen

plan développé afin de spécifier les exigences et activités de la phase d'*examen* (3.9) d'un *processus criminalistique* (3.15)

Note 1 à l'article: Une stratégie d'examen peut être appliquée à une *scène (d'incident)* (3.29) lors d'une enquête, à l'*examen* (3.9) d'une ou plusieurs *traces ou éléments d'intérêt* (3.19) ou aux examens séquentiels multidisciplinaires réalisés sur une ou plusieurs *traces ou éléments d'intérêt* (3.19).

## 3.11 installations

environnement physique utilisé afin de protéger l'intégrité d'une *trace ou d'un élément d'intérêt* (3.19), de réaliser des examens ou de soutenir tout autre aspect du *processus criminalistique* (3.15)

EXEMPLE Bâtiments, zone désignée, tentes, aires de stockage, bureaux ou laboratoires fixes ou mobiles et véhicules.

## 3.12 résultats d'exploration

conclusions tirées à la suite d'un *examen* (3.9)

## 3.13 primo-intervenant

personnel des forces de l'ordre qui arrive en premier sur une *scène (d'incident)* (3.29) et qui est responsable de toutes les actions immédiates



### 3.14 criminalistique

tout ce qui est en rapport avec les méthodes, techniques et processus utilisés pour établir des conclusions et/ou des avis, des faits et des *résultats d'exploration* (3.12) pouvant être utilisés pour des actions judiciaires

### 3.15 processus criminalistique

ensemble d'activités *criminalistiques* (3.14) interdépendantes ou imbriquées

Note 1 à l'article: Le processus criminalistique peut comprendre la manipulation, la gestion, l'*examen* (3.9), l'établissement de rapports et les témoignages relatifs aux *traces ou éléments d'intérêt* (3.19).

### 3.16 prestataire de services criminalistiques

organisme ou personne qui fournit et/ou propose des services *criminalistiques* (3.14)

### 3.17 impartialité

objectivité, neutralité et équité ainsi que sensibilisation aux influences et réduction des préjugés

Note 1 à l'article: Afin d'assurer l'impartialité, il est important que les potentiels conflits d'intérêt soient déclarés, résolus ou inexistantes.

### 3.18 interprétation

mise en œuvre de son jugement professionnel pour donner des avis et/ou émettre des conclusions sur des hypothèses, sur la base des *résultats d'exploration* (3.12) et des informations obtenus lors du *processus criminalistique* (3.15)

### 3.19 trace ou élément d'intérêt

objet, substance ou matériau qui est collecté, extrait ou prélevé dans le cadre du *processus criminalistique* (3.15)

### 3.20 revue par un pair

évaluation des *rapports* (3.26), *examens* (3.9), notes, données et *résultats d'exploration* (3.12) par d'autres personnes compétentes dans le même domaine, afin de déterminer s'il existe les éléments nécessaires et suffisants pour étayer les avis et/ou conclusions

### 3.21 qualité

aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire à une exigence

[SOURCE: ISO 9000:2015, 3.6.2, modifiée]

### 3.22 reconnaissance

identification des *traces ou éléments d'intérêt* (3.19) ou des caractéristiques pouvant avoir une valeur *criminalistique* (3.14) potentielle

### 3.23 enregistrement

*document* (3.6) recensant des informations sur les observations ou activités réalisées

### 3.24 gestion des enregistrements

système utilisé pour assurer la traçabilité et pour identifier, stocker, protéger, récupérer, archiver et éliminer des *enregistrements* (3.23)